

POINT COVID19

COMPTE RENDU de l'audio conférence du 7 avril

Audio conférence informelle CHSCT/OS avec la direction à 14H

Un message avec une liste de questions et de demandes de notre section a été adressée avant l'audio au directeur.

PLAN SANITAIRE

CGT : Combien de cas avérés ou déclarés COVID 19 à ce jour ? Y a-t-il de nouveaux cas déclarés ou suspectés depuis la dernière audio de vendredi ? Si oui combien et dans quels services ?

Direction : 38 agents sont à ce jour déclarés ou suspectés COVID (33 à la dernière audio) dans 7 services.

CGT : Ces agents faisaient-ils parti du roulement en présentiel ? Demande de nettoyage des locaux contaminés.

Direction : Pour ces nouveaux collègues déclarés, ils n'étaient pas en présentiel (tous en ASA), donc pas de contamination dans les services.

CGT : Combien d'agents ayant été malades covid sont déclarés guéris ? Et combien sont en présentsiels ?

Direction : 15 agents sont guéris. Pas de chiffrage du nombre actuel en présentiel. Tous les agents malades ont été contactés la semaine dernière par la RH et la MDP qui a autorisé leur reprise en fonction de leur état de santé. L'agent doit contacter son médecin, mais aucune reprise ne peut se faire sans ce contact avec la MDP qui va autoriser ou non la reprise d'activité.

CGT : Nous avons demandé que ces agents en présentiel puissent faire l'objet d'un suivi particulier par la MDP et/ou la RH à leur reprise, et qu'ils soient assurés de pouvoir reprendre l'activité PCA en présentiel avec un écrit du MDP (mail ou texto) comme les textes l'exigent.

CGT : Combien d'agents en ASA « médicale » et en ASA « contacts » ce jour ?

Direction : 163 sont en ASA « médicale » et 26 en « quatorzaine ».

CGT : Combien de masques ont été livrés à la direction ? Compte tenu des recommandations sanitaires de port d'un masque depuis la dernière audio, demande de dotation à tous les agents en présentiel.

Direction : La direction a reçu un stock de 1650 masques. Il n'est pas prévu nationalement que les personnels en soient dotés, si ce n'est la CID et la BIL si besoin de déplacement auprès d'un agent malade ou en quatorzaine. Ce stock limité ne permet pas d'en distribuer au-delà de la doctrine actuelle de la DG (+ SIP quand il y aura de l'accueil).

CGT : Le ménage n'est plus fait à Yerres : poubelles non vidées, points de contact non nettoyés.

Direction : Effectivement, le personnel de ménage n'a pas réussi à contacter un CDS pour permettre l'ouverture du site. Ce problème est réglé aujourd'hui.

EVOLUTION du PCA

CGT : Répartition par service du nombre d'agents en présentiel (164 à la dernière audio)

Direction : Evolutive donc information non disponible, les équipes pouvant être modifiées et donc non figées, et notamment du fait que davantage d'agents vont être amenés à venir en présentiel avec la campagne IR dans les SIP (la question de la distanciation devant néanmoins être appliquée). Le total correspond au nombre potentiel d'agents mais tous ne sont pas en présentiel en même temps du fait des roulements.

Nous n'avons pas eu le dernier chiffre d'agents en présentiel qui augmente néanmoins. Pour la CGT, plus d'agents en présentiel = plus de précautions !

Autres questions et informations par la Direction

Congés : Il ne peut être répondu aux questions se rapportant à la gestion des congés (report N-1 par ex), car en attente des décisions qui seront arrêtées au niveau Fonction Publique et DGFIP.

A ce jour néanmoins :

- Les agents qui avaient posés des congés validés avant le confinement pour cette période et qui en ont demandé l'annulation sont à disposition de l'administration (ASA empêchés, non empêchés, PCA, etc.)
- Ceux qui ne les ont pas annulés sont maintenus en congés.

Nous avons obtenu que si certains agents n'ont pas eu l'information puisque beaucoup n'ont aucun accès webmail, ils peuvent se manifester et un examen sera fait au cas par cas : nous informer en cas de difficulté.

- Possibilité de poser des congés si accord du CDS.

La question des écrêtements est en cours.

Masques : certaines villes imposent le port de masque. La direction précise que si un maire prend cette décision, il ne prendra l'arrêté que lorsqu'il sera en mesure de mettre des masques à disposition leurs administrés. Vu notre stock actuel à la direction, nous pourrons fournir 2 masques / jour en circulation aux agents pour l'accueil après le confinement, il nous faudra d'autres dotations pour répondre à de nouvelles obligations qui ne font pas l'objet d'instructions à ce jour.

Prochaine conférence téléphonique CHSCT/OS vendredi 10 avril à 16h